



Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2026

DELIBERATION N° 2026-14

Evolution des ressources et des charges

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL.
MM Olivier CIGLOTTI, Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul LYONNET, Rémi BARBE.

Suppléants présents : Mmes Patricia GOUDARD, Annie RICOUX, MM Fernand CHAIZE.

Titulaires excusés :

Mme Nicole CHASSIN.
MM Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Michel BRUN, André FERRET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procuration : Mme Sophie COURTINE donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps –LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LCL Hélène JURY, médecin-chef

Suppléants présents :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2026-14 : Evolution des ressources et des charges

L'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que la contribution du Département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport, en cohérence avec les objectifs fixés par les lignes d'orientations telles qu'arrêtées par le conseil d'administration par délibération n° 2022-26 du 4 octobre 2022, s'inscrit dans un contexte de continuité de stabilisation des dépenses de nature à contraindre l'établissement public en fonctionnement mais aussi à limiter les acquisitions aux seuls investissements prévus par le PPI.

S'agissant des ressources, elles s'établissent à 32 146 102 € (= 32 396 604 € - 250 502 € de RAR) dont :

- 8 530 492 € en investissement en cohérence avec le financement prévisionnel du plan pluriannuel d'investissement se répartissant comme suit :
 - 6 643 866 € (soit 77,88 %) par le SDIS (Dotations aux amortissements, solde cumulé de la section d'investissement, vente de matériels réformés) ;
 - 509 737 € (soit 5,98 %) par le Département (Convention pluriannuelle de soutien à l'investissement) ;
 - 1 056 387 € (soit 12,38 %) par l'État (FCTVA, pacte capacitaire) ;
 - 250 502 € (soit 2,94 %) par l'Europe (FEDER) ;
 - 70 000 € (soit 0,82 %) de recettes autres.
- 23 615 610 € en fonctionnement soit une augmentation de 5,25 % par rapport à 2025 répartis comme suit :
 - 10 090 152 € de contribution des communes et EPCI en augmentation de 1,2 % en indexation sur l'indice des prix à la consommation 2025 ;
 - 11 559 355 € de contribution du Département en augmentation de 6,69 % intégrant notamment les participations complémentaires perçues sur 2025 et la dynamique de la TSCA (+10,08 %) ;
 - 1 406 250 € de recettes autres ;
 - 559 853 € de report d'excédent de fonctionnement 2025.

S'agissant des charges, elles s'établissent à 29 649 206 € (= 32 396 604 – 2 747 398 € de RAR) dont :

- 6 161 673 € en investissement incluant notamment :
 - 1 204 253 € au titre du remboursement du capital de la dette ;
 - 258 000 € au titre du projet départemental structurant de télémédecine (acquisition de 10 scopes multi paramètres, d'un banc de maintenance ainsi que 115 tablettes nécessaires au bilan dématérialisé) ;
 - 1 059 200 € pour l'acquisition de matériels roulants (comprenant 4 Véhicules de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes (VSSUAP), le reconditionnement de 2 Camions Citerne Feu de forêt Moyen Urbanisés (CCFMU), 1 Camion-Citerne Feu de Forêt Super 7000l (CCFS), 5 Véhicules de Liaison Tout-Terrain (VLTT), 1 Véhicule Léger Urbain (VLU)) ;

- 190 000 € affectés au changement de 110 Appareil Respiratoire Isolant (ARI) ;
 - 160 000 € affectés au changement des consoles d'alerte dans les centres d'incendie et de secours ;
 - 1 254 000 € au titre des projets immobiliers suivants :
 - CIS de Beaulieu-Rosières ;
 - CIS de Langeac : isolation et réfection de la toiture ;
 - CIS le Puy-en-Velay : réparation fuite d'eau terrasse ;
 - CIS de Saint-Jeures : surélévation de la toiture permettant l'accueil d'un engin CCFS 7000 I ;
 - CIS de St Maurice de Lignon : rénovation des vestiaires ;
 - CIS d'Yssingeaux : réfection de la verrière et de la toiture terrasse (travaux urgents) ;
 - Construction d'un bâtiment de remises de véhicules et de formation avec cofinancement UDSP / SDIS.
 - 773 070 € affectés à l'acquisition de divers matériels ;
 - 1 263 150 € au titre des écritures d'ordre (reprise subventions d'investissement, intégration du chapitre 20 au 23).
- 23 487 532 € (22 437 655 € en 2025) pour les dépenses en fonctionnement, soit une hausse de 4,68 %, qui se répartissent comme suit :
- 4 526 451 € (4 536 830 € en 2025) au chapitre 011 soit une baisse de 0,23 % ;
 - 14 792 497 € (14 081 306 € en 2025) au chapitre 012 qui connaît une augmentation de 5,05 % liée à :
 - L'augmentation des taux de cotisations de 3% sur la CNRACL pour un montant de 146 629 € ;
 - Le recrutement de 2 SPPNO dans le cadre du PPR 2024 – 2027 pour un montant de 90 000 € ;
 - La mise en place pérenne d'un troisième opérateur au CTA-CODIS sur les 2 mois d'été afin de répondre à l'accroissement de la sollicitation opérationnelle pour un montant de 27 620 €, ainsi que le renforcement du CTA-CODIS sur 15 jours lors des phases de tests (Mises à l'Épreuve du Réel) pour un montant de 2 500 € ;
 - Le renforcement du groupement SIC par le recrutement d'un contractuel sur 6 mois afin d'accompagner le SDIS sur la mise en place de 2 projets structurants et concomitants (NEXSIS et télémédecine) pour un montant de 22 300 € ;
 - Une hausse de 4% de l'activité opérationnelle ;
 - Une hausse de 1,1% du taux de vacation ;
 - Le GVT pour un montant de 89 000 €.

NB : Le tableau des effectifs pour l'année 2026 est annexé au présent rapport.

- 3 600 000 € au chapitre 042 qui inclut les opérations à venir de réintégration des casernes inscrites au compte 23 (immobilisations en cours) et non basculées au compte 21 alors

même qu'elles sont en service depuis plusieurs années, ainsi que l'intégration à l'actif du SDIS des casernes rétrocédées par les communes.

- 321 742 € au chapitre 66 qui connaît une diminution de 79 K € liée à la baisse des taux d'intérêts et à la diminution de la dette ;
- 246 842 € sur les autres chapitres de la section de fonctionnement qui connaissent une augmentation de 13 483 € liée essentiellement au logiciel utilisé dans le cadre du bilan dématérialisé.

Ces augmentations de dépenses dans la section de fonctionnement demeurent maîtrisées grâce à une recherche constante de l'optimisation des coûts, reposant notamment sur le recentrage de l'activité opérationnelle, la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments, la mise en cohérence de l'actif avec l'inventaire, ainsi que l'optimisation de l'emploi des effectifs permanents.

Les membres du conseil d'administration :

- adoptent à l'unanimité l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2026
- précisent que la contribution de 11 559 355 € du département est calculée comme suit :
 - TSCA : 6 468 787 € (soit montant perçu par le département en 2025 versée au SDIS en 2026)
 - Part propre : 5 090 568 € (part propre du département 2025 augmentée de 1,2 % au titre de l'inflation + 73 314 € au titre d'une partie des mesures exogènes impactant le SDIS, dans la limite de l'équilibre du budget, soit ½ du coût estimé de l'augmentation de 3 % de la contribution CNRACL).

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

